



LE WWF PREND PART AU DÉBAT SUR LES CRÉDITS ET CERTIFICATS BIODIVERSITÉ ET PROPOSE L'APPROCHE NATURE IMPACT



Les COP Climat et Biodiversité de 2022 ont mis sur le devant de la scène l'idée de développer des crédits biodiversité. En novembre 2022 à Charm el-Cheikh, le président français Emmanuel Macron annonçait la création d'un marché de crédits biodiversité, puis réitérait cette ambition en mars 2023 au One Planet Summit de Libreville. En décembre 2022, le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal était adopté, et intégrait dans sa [cible 19](#) l'idée de "promouvoir des systèmes innovants" tels que les "crédits en matière de biodiversité" pour augmenter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

A partir de début 2023, de nombreux groupes de travail se sont mis en place, réunissant entreprises, institutions financières, groupements d'acteurs privés, grandes ONGs et instituts de recherche pour tenter de définir ces crédits biodiversité et les principes de leur utilisation. Parallèlement aux discussions, des entreprises ont débuté le développement de standards de vérification et mécanismes d'échanges qu'elles espèrent porter sur un futur marché. La [COP16](#) organisée à Cali fin octobre 2024 est le moment attendu pour l'atterrissage de l'ensemble de ces réflexions, avec l'annonce des principes édictés par les groupes de travail, et la mise en valeur de premiers projets, pilotes et initiatives.

En tant qu'organisation dédiée à la nature, le WWF a souhaité prendre part au débat afin que l'émergence de crédits biodiversité ne se fasse que pour le financement de projets portant un réel impact environnemental et social, et afin que les mécanismes qui en découlent contribuent à la transformation des modèles économiques pour assurer un équilibre durable entre les activités humaines et la préservation de la nature.

Le WWF a donc développé une position sur le sujet des crédits et certificats biodiversité, dont les principaux points sont expliqués et illustrés dans ce document.

La vision du WWF pour les crédits et certificats biodiversité

Selon le WWF, les crédits et certificats biodiversité doivent être des instruments permettant de mesurer et reconnaître la contribution d'activités et financements ayant des effets positifs sur la biodiversité aux objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal et à sa déclinaison dans les politiques régionales, nationales et locales.

Les crédits et certificats biodiversité sont donc différents des unités de compensation de biodiversité. Ces dernières font partie de mécanismes réglementaires exigés dans de nombreux pays pour réguler les impacts des projets sur la biodiversité, et imposer des obligations parallèles de financement de la restauration et de la conservation dans des paysages similaires à ceux qui ont été atteints. Les crédits ou certificats biodiversité, à l'inverse, ne devraient pas viser à compenser les impacts négatifs. Ils constituent des actions et des financements qui vont au-delà de la hiérarchie d'atténuation définie par la réglementation et qui permettent au secteur privé de contribuer aux politiques et aux objectifs globaux en faveur de la nature.

Pour cette raison, le WWF pense que le mot « certificat » décrit mieux l'ambition de cet instrument d'apporter et de reconnaître les gains de biodiversité indépendamment de la perte, alors que le mot « crédit » semble faire un parallèle entre les pertes et les gains, et est d'ailleurs souvent utilisé pour parler de compensations.

Ces certificats biodiversité ne doivent pas être considérés comme la seule réponse à l'enjeu de la perte de biodiversité. Même au maximum de leur potentiel, ils ne devraient fournir qu'une petite partie des financements nécessaires à la préservation de la nature. Ils ne doivent donc pas empêcher d'autres initiatives publiques et privées d'être poursuivies et amplifiées. Cependant, le WWF considère tout de même les certificats biodiversité comme une opportunité de développer les contributions financières du secteur privé pour la nature, ainsi que souhaité par de nombreux gouvernements et citoyens du monde entier. Les certificats biodiversité pourraient améliorer et valoriser les efforts privés en faveur de la biodiversité, en leur donnant une reconnaissance et en assurant leur cohérence avec les politiques publiques.

Pour atteindre cette vision, le WWF pense que les certificats biodiversité doivent être intégrés aux stratégies des

entreprises en faveur de la nature. En devenant l'un des éléments de l'intégration de l'enjeu de biodiversité aux modèles d'affaires, les certificats biodiversité pourraient compléter les initiatives prises par les entreprises pour évaluer et divulguer leurs impacts, risques et dépendances, et inciter les acheteurs potentiels de certificats biodiversité à adopter et à mettre en œuvre des objectifs basés sur la science et des plans de transition en faveur de la nature.

Comme le souligne Véronique Andrieux, Directrice Générale du WWF France :

« Pour être efficaces, les certificats biodiversité doivent d'abord s'appuyer sur une transformation profonde des modèles économiques. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent servir de preuves crédibles de contribution, fondées sur la transparence et la science. Utilisés stratégiquement, les certificats biodiversité peuvent renforcer la crédibilité des entreprises, démontrer un engagement réel en faveur de la biodiversité, et offrir un avantage concurrentiel en termes de responsabilité environnementale. »

Dans cette optique, la position du WWF sur les crédits et certificats biodiversité décrit les critères qui doivent être respectés par les acheteurs pour que cette vision se concrétise. Ces critères décrivent notamment :

- Les initiatives qui doivent être prises par les entités souhaitant acheter des crédits ou certificats biodiversité pour évaluer et réduire leurs impacts, et développer et mettre en œuvre des plans de transition pour la nature ;
- Le contenu des déclarations faites sur la base du financement des crédits ou certificats biodiversité (claims) afin de garantir la transparence et l'exactitude des déclarations, et d'éviter toute forme de greenwashing ;
- Le fait que les crédits et certificats biodiversité ne doivent pas être utilisés dans le but de compenser des impacts négatifs résiduels causés à la biodiversité, ou à la place de mesures d'atténuation ;
- Les risques associés à l'échange de crédits sur des marchés secondaires et à l'absence de réglementations solides et d'une supervision de marché.

En complément de ces critères à destination des acheteurs, la position du WWF sur les crédits et certificats biodiversité, décrit les meilleures pratiques qui devraient être mises en œuvre du côté de l'offre, par les développeurs des projets de crédits ou certificats biodiversité.



© Stefan Weisland - WWF

NATURE IMPACT : un démonstrateur de certificats biodiversité à haute intégrité

Depuis quelques années, le WWF France développe l'initiative [Nature Impact](#), qui met en lien des propriétaires et gestionnaires forestiers à des contributeurs privés, entreprises ou grands donateurs, autour de projets communs ancrés localement qui contribuent à la préservation, à la restauration et à la gestion durable des forêts en France. Ce faisant, **Nature Impact développe et met en œuvre les meilleures pratiques et principes qui, selon le WWF, devraient être appliqués à tout projet de crédits ou certificats biodiversité.**

Nature Impact a une triple ambition :

- **Une ambition d'impact sur la biodiversité :** protéger 15 000 ha des forêts les plus riches et menacées de France, en accompagnant des propriétaires forestiers autour de baux de longue durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.
- **Une ambition d'impact sur le climat :** augmenter la séquestration du carbone de 400 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans grâce à l'amélioration de l'état écologique des forêts.
- **Une ambition financière :** amener des entreprises et donateurs dans l'initiative, en levant 40 millions d'euros dans les dix prochaines années.

Financer des bonnes pratiques de préservation, de restauration et de gestion durable des forêts dans les zones de grande importance écologique

Le WWF a élaboré un guide qui décrit des **bonnes pratiques** de gestion, de restauration et de conservation des forêts qui peuvent être mises en œuvre et financées dans le cadre de l'initiative, dont par exemple : la conservation de réseaux d'arbres vivants habitats ; la conversion en futaies continues, mélangées et irrégulières ; la pratique d'une exploitation à faible impact ; ou encore la préservation et restauration des zones humides forestières, dont les tourbières, mares, et zones boisées ripariennes.

Chaque appel à projets définit des zones où les projets financés peuvent être localisés en France en fonction de leur **importance écologique et des priorités publiques en matière de biodiversité**, critère qui doit être considéré dans la sélection de projets de certificats et crédits biodiversité. L'appel à projets 2023 s'articule autour de deux axes : l'un sur les forêts à haute valeur de conservation et protégées dans toute la France, et l'autre dans les Pyrénées françaises, en raison de l'importance écologique des vieilles forêts intactes dans la région.

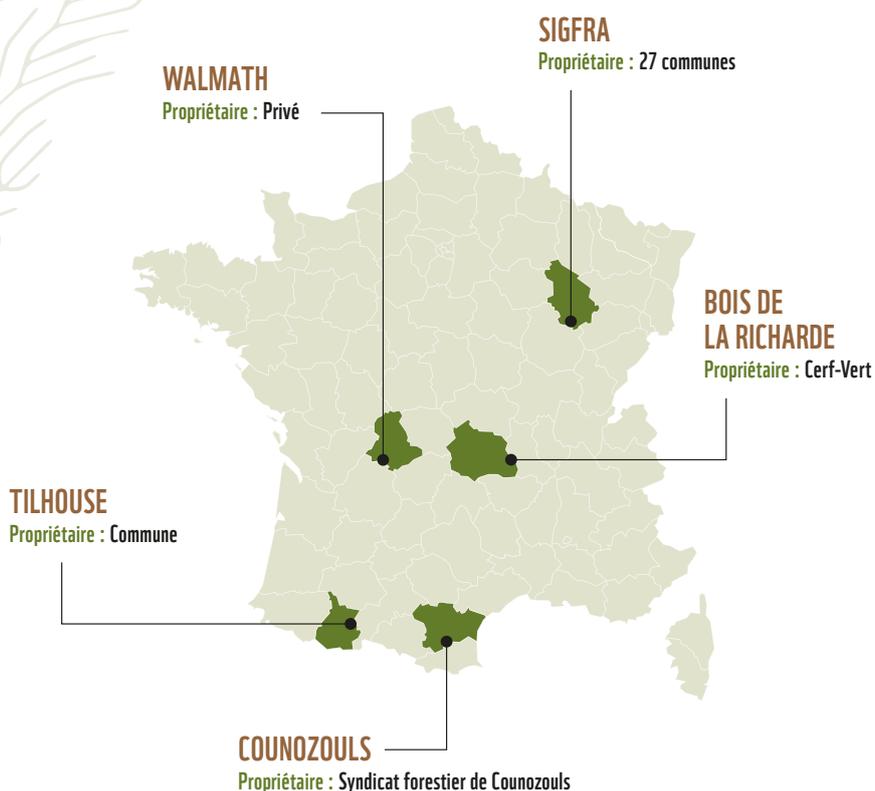
Garantir la durabilité des impacts par des dispositions juridiques

La capacité des projets à garantir la **durabilité des impacts** est une dimension importante de l'initiative, et un critère regardé de près dans le contexte des crédits et certificats biodiversité. Pour les projets financés par Nature Impact, des plans de gestion, des certifications ou des dispositions juridiques doivent être mises en place afin de garantir que les actions prévues pourront être maintenues pendant au moins 30 ans. Ces critères sont vérifiés lors de la sélection des projets, ou prévus comme mesures à mettre en œuvre dans le cadre des projets.

La France a adopté en 2016 un outil juridique appelé Obligation Réelle Environnementale (ORE) qui fournit un cadre réglementaire pour l'enregistrement par des propriétaires fonciers de servitudes environnementales, créant ainsi des obligations de protection de l'environnement pour une durée au choix des propriétaires pouvant aller jusqu'à 99 ans. Nature Impact offre un financement et un soutien technique aux développeurs de projets pour la mise en place d'ORE sur leurs terrains forestiers.

Pour évaluer ce critère de durabilité, un indicateur spécifique est utilisé dans le cadre de Nature Impact, qui mesure en année x hectare, "l'espace-temps des actions garanties par des dispositions légales".

Localisation des 5 projets lauréats au premier appel à projets Nature impact



Garantir l'intégrité, l'additionnalité et les meilleures pratiques de gouvernance

Comme recommandé pour tout projet de crédits ou certificats biodiversité à haute intégrité, Nature Impact accorde une attention particulière à la gouvernance, la transparence, et l'additionnalité des mesures financées et de l'initiative.

Les propriétaires et gestionnaires forestiers qui répondent aux appels à projets de Nature Impact doivent définir les activités du projet sur la base du guide de bonnes pratiques, mais également en tenant compte du **paysage écologique et social** dans lequel la forêt s'inscrit et en impliquant **toutes les parties prenantes** pertinentes. Cela permet de s'assurer que les activités définies contribuent à l'intérêt général à l'échelle du paysage et renforce la durabilité à long terme des impacts.

L'initiative elle-même applique les meilleurs principes de **gouvernance** et de **transparence**. Elle publie tous les coûts et impacts non confidentiels encourus par les projets, elle fait appel à un comité des parties prenantes et à un comité technique pour toutes les décisions importantes, et elle veille à ce que les bénéfices soient équitablement répartis grâce à une part minimale de financement garantie pour les activités et à un maximum de 25 % du budget consacré aux frais de fonctionnement de l'initiative, parmi d'autres bonnes pratiques.

Pour assurer l'**additionnalité** des financements, Nature Impact ne sélectionne que des projets forestiers qui sont déjà engagés, qui mettent en œuvre une gestion forestière responsable, et qui souhaitent aller plus loin dans leur ambition en matière de biodiversité et de climat, mais qui ne pourraient pas financer ces activités avec les sources de financement traditionnelles (revenus commerciaux, financements publics, etc.). Le fait de pouvoir garantir la pérennité des impacts est également une démonstration de l'additionnalité.

Saisir la complexité de la nature dans les indicateurs et les méthodes de mesure

Nature Impact a développé dix-neuf indicateurs qui permettent de saisir la complexité des forêts et les spécificités des contextes locaux, tout en restant accessibles et utilisables par toutes les parties prenantes des projets financés. Ce faisant, l'initiative répond à la question souvent posée de la **métrique** dans les projets de crédits et certificats biodiversité : comme il n'existe pas de mesure unique pour la biodiversité, les mesures

doivent être définies en fonction du type d'écosystème et du contexte local.

Les certificats Nature Impact sont donc basés sur deux indicateurs simples qui sont évalués pour tous les projets financés, sur des périodes de temps déterminées : "Espace-temps de conservation effective de la biodiversité" et "Séquestration de CO₂eq additionnel". Ils sont complétés par 17 autres indicateurs spécifiques aux projets, dont par exemple :

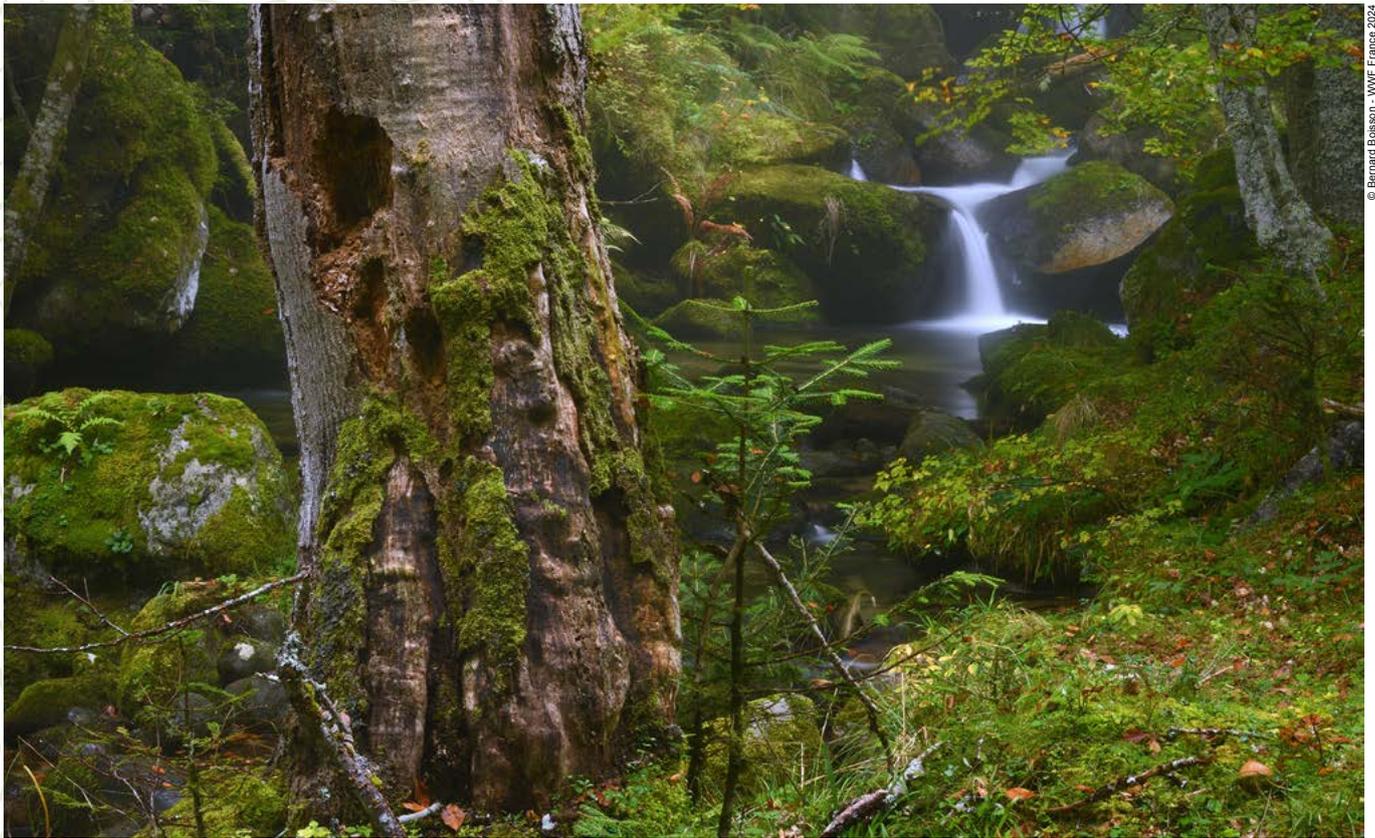
- Indice de biodiversité augmenté, basé sur l'impact estimé de chaque pratique sur la biodiversité ;
- Surface/durée de protection de vieilles forêts ou de libre évolution ;
- Nombre d'arbres d'habitat sauvegardés ;
- Nombre et diversité des espèces à enjeux bénéficiant des pratiques financées ;
- Coût du projet comparé aux bénéfices en termes de biodiversité et/ou de carbone ;
- Diversité des bénéficiaires humains.

Une estimation *ex ante* des impacts est réalisée au début de chaque projet, et les contributeurs reçoivent des attestations d'impact minimum garanti au moment de leur contribution. Les impacts sont ensuite mesurés quantitativement et qualitativement de manière régulière, par des experts, tierces parties, et/ou standards de vérification comme par exemple la procédure services écosystémiques du FSC. Les évaluations sont ensuite agrégées à l'échelle de l'initiative, et des audits réguliers évaluent la trajectoire de l'initiative pour atteindre ses objectifs.

Évaluer et valoriser les bénéfices de la conservation de la biodiversité sur la séquestration du carbone

Nature Impact considère les objectifs liés au climat et à la biodiversité de manière intégrée, en reconnaissant que les problèmes et les solutions sont souvent interdépendantes. Les projets financés cherchent donc à atteindre des bénéfices supplémentaires en matière de **lutte contre les dérèglements climatiques**, en maintenant les continuités et la biodiversité qui permettent aux forêts de jouer leur rôle de puits de carbone, et en soutenant activement la reconstitution des stocks de carbone grâce à des choix de gestion pertinents.

Les évaluations de la séquestration du carbone résultant de ces pratiques sont documentées et incluses dans les métriques de l'initiative. Afin d'obtenir des estimations fiables de la masse de carbone réellement séquestrée par



© Bernard Buisson - WWF France 2024

les projets forestiers, la méthodologie ne tient compte que du carbone séquestré dans les produits forestiers à longue durée de vie, et exclut par exemple le carbone contenu dans les produits du bois dont la durée de vie moyenne est inférieure à 25 ans. Pour tenir compte des risques de non-permanence et des incertitudes, l'estimation du stock de carbone est calculée sur une période maximale de 30 ans, même si la durabilité du projet est probable et démontrée au-delà de cette période.

Par conséquent, Nature Impact applique un prix unique aux impacts carbone qui reflète la garantie de leur durabilité. Il ne s'agit pas d'actifs échangeables qui pourraient être vendus sur les marchés volontaires du carbone, mais d'une contribution qui peut être **valorisée par les contributeurs avec un niveau de confiance élevé**.

Intégrer les certificats Nature Impact dans les stratégies des entreprises en faveur de la biodiversité

Nature Impact a développé un mécanisme de certificats qui s'inscrit dans la vision du WWF présentée plus haut pour la transformation des entreprises vers une meilleure intégration des questions de nature dans les stratégies d'entreprise. Ainsi, des **critères d'éligibilité** ont été adoptés pour s'assurer que les entreprises ne sont pas exemptées de leurs responsabilités envers la nature, contrairement aux critiques habituelles formulées à l'encontre de la compensation. Ces critères garantissent que les entreprises contributrices sont effectivement engagées dans des démarches de réduction des impacts et des plans de transition nature.

Un guide de communication a également été développé pour s'assurer que les **revendications des contributeurs (claims)** soient aussi fiables et justes que possible, et pour éviter les revendications abusives. Ainsi, les certificats Nature Impact ne peuvent pas être utilisés pour affirmer la compensation d'impacts négatifs, pour remplacer des efforts d'atténuation, ou pour être revendus. Tous ces mécanismes contribuent à l'attrait de l'initiative pour les contributeurs, grâce à un niveau élevé de transparence et de confiance.

Et maintenant ?

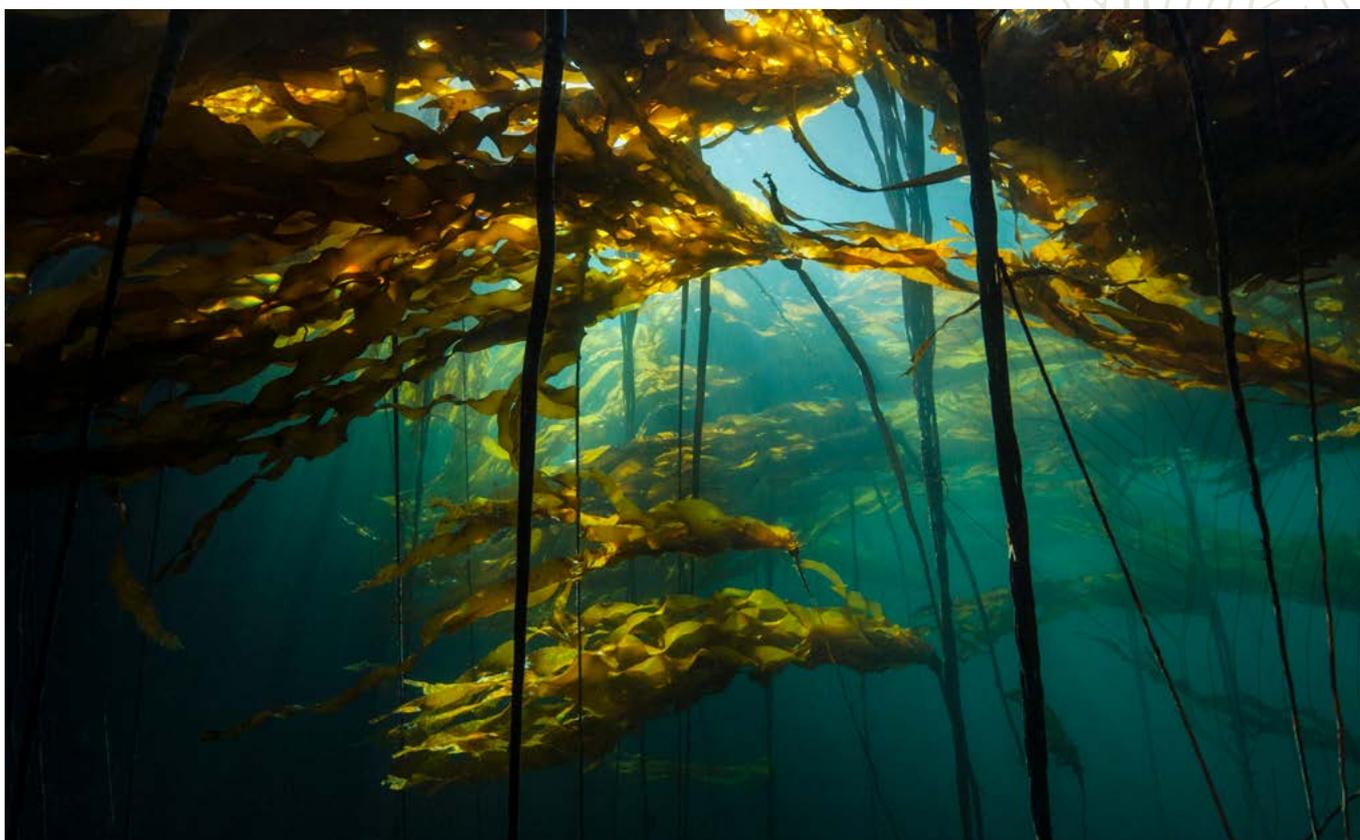
Alors que l'année 2024 et la COP16 marquent un tournant dans la concrétisation de l'idée de développer des crédits et certificats biodiversité, le WWF poursuit son implication sur le sujet, afin que la biodiversité et les personnes qui en dépendent et en prennent soin, sortent gagnantes de ces nouveaux mécanismes.

Dans la lignée de Nature Impact, le WWF continue à **développer des projets et explorer des mécanismes** qui permettent d'intensifier la contribution privée aux objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité, en appliquant les meilleures pratiques de protection et restauration de la biodiversité, de mesure d'impact, de gouvernance, ou encore de durabilité des actions.

Parallèlement, le WWF continue à prendre part aux discussions à l'échelle française et européenne pour le **développement de mécanismes réglementaires** de crédits et certificats biodiversité. En France,

la loi pour l'industrie verte de 2023 propose d'ajouter au mécanisme réglementaire de compensation des impacts, la possibilité de financer des unités de contribution volontaire pour la restauration de la biodiversité. Des travaux sont également en cours au niveau européen pour envisager de futurs mécanismes réglementaires de crédits ou certificats biodiversité. Le WWF va continuer à s'impliquer pour que ces mécanismes soient le plus ambitieux possible pour la biodiversité, et qu'ils ne mènent pas à des conséquences négatives pour la nature ou pour les populations.

Enfin, le WWF va poursuivre son travail avec les entreprises, les institutions financières, et les initiatives volontaires pour le secteur privé, afin d'**intégrer les certificats biodiversité aux approches et standards volontaires et réglementaires** tels que le SBTN ou la TNFD, afin d'encadrer, d'amplifier et d'améliorer la contribution privée au financement de la biodiversité.



© natureapi.com - Alex Mustard - WWF

LE WWF VEILLE À L'ANCRAGE DES CERTIFICATS ET CRÉDITS BIODIVERSITÉ DANS LES MEILLEURES PRATIQUES DE CONSERVATION ET DANS LA TRANSFORMATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Contact :

Caroline SOURZAC LAMI,
Chargée de plaidoyer Finance et Biodiversité
E-mail : csourzclami@wwf.fr
Site internet : wwf.fr/nature-impact



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 2024

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF www.wwf.fr
WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.